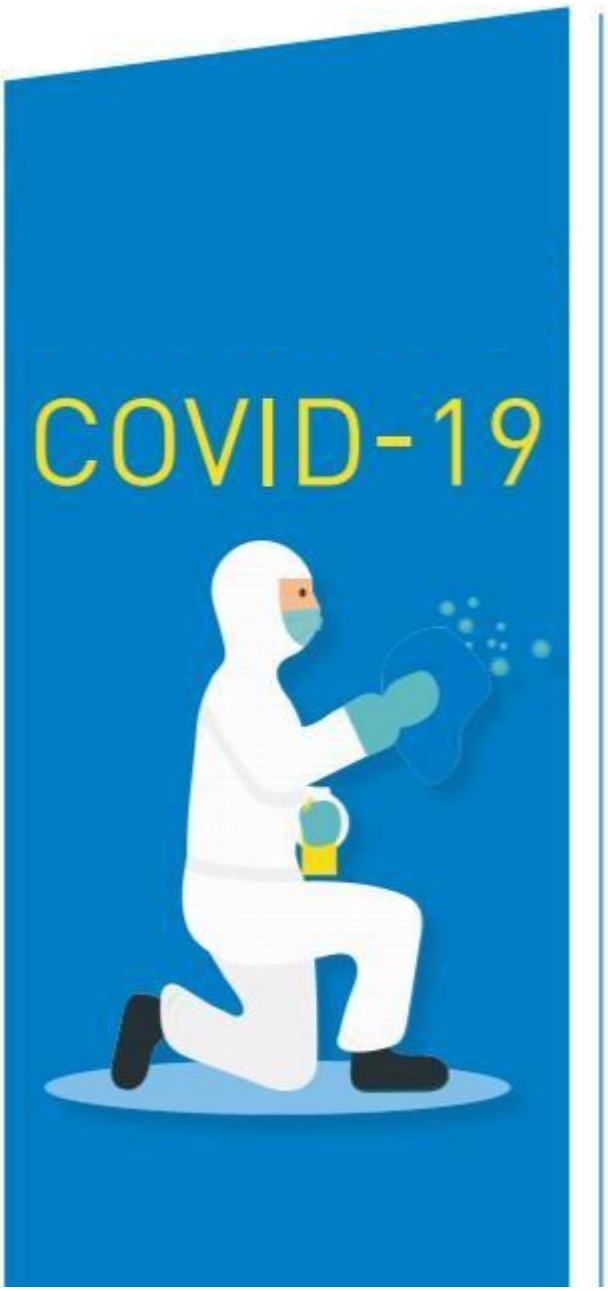

PLAN de CONTINUITE DE L'**ACTIVITE** PROPRETE ET **MESURES** DE PREVENTION EN MILIEU HOTELIER

JBS Propreté

Et l'hôtel :

Version JBS du 20/05/2020

PREAMBULE :

- Considérant la propagation du coronavirus (covid-19) sur l'ensemble du pays qui constitue une urgence de santé publique de portée internationale (déclaration de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) du 30 janvier 2020) ;

- Considérant l'ensemble des mesures prises notamment par le gouvernement français pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements (disponibles sur www.gouvernement.fr/info-coronavirus) ;

- Considérant que les prestations de propreté sont indispensables : elles garantissent un niveau d'hygiène plus que jamais nécessaire pour maintenir les espaces salubres qui s'inscrivent dans une lutte active pour freiner voire éradiquer le coronavirus ;

- Considérant que les entreprises de la branche propreté et services associés sont attachés au droit pour les salariés de travailler en sécurité et de préserver leur santé ;

- Considérant le souhait du gouvernement de retrouver une activité économique pérenne à compter du 11 mai 2020 tout en garantissant la sécurité des citoyens ;

Le présent document « Plan de Continuité de l'Activité propreté et mesures de prévention » (PCA) des entreprises utilisatrices des services de JBS Propreté permet la poursuite et/ou la reprise de l'activité dans des conditions garantissant la santé de ses salariés.

Les textes source, les informations et formulaires réglementaires qui ont permis ce PCA, figurent sur l'ensemble des sites des instances gouvernementales, administratives et/ou des organisations professionnelles (notamment pour la FEP -Fédération des Entreprises de Propreté : www.monde-proprete.com) fédération à laquelle JBS Propreté est affiliée.

1. ACTIVITÉ DE PROPRETÉ : MAILLON ESSENTIEL DE LUTTE CONTRE LE COVID-19

Attendu que l'activité de la propreté, qui permet de garantir une continuité de services pour préserver l'hygiène et la salubrité des lieux privés et publics, ainsi que la santé des personnes, est considérée comme étant une activité ne pouvant pas être différée.

Les salariés de JBS Propreté sont donc amenés à se déplacer pour assurer les prestations sur les différents sites des clients hôteliers. Le décret n°2020-260 du 16 mars et celui n° 2020-279 du 19 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 leur permet expressément « les trajets entre le domicile et le ou les lieux d'exercice de l'activité professionnelle et déplacements professionnels insusceptibles d'être différés ».

Le salarié est informé que le justificatif de déplacement professionnel :

- ☐ doit être présenté aux forces de police habilitées à contrôler les déplacements, accompagné d'une pièce d'identité ;
- ☐ ne peut être utilisé que dans le cadre des déplacements professionnels correspondant (pour le compte de l'employeur qui a émis le justificatif, en cas de multi-emplois).

2. ÉVALUATION DU RISQUE D'EXPOSITION AU COVID-19 ET MESURES DE PRÉVENTION EN ENTREPRISE

Pour les activités de nettoyage sur les différents lieux dans lesquels interviennent les salariés de JBS Propreté, les règles de distanciation et les gestes barrières notamment doivent impérativement être respectés.

Afin d'assurer la santé et la sécurité des salariés, les risques professionnels ont été réévalués par la société, en raison de l'épidémie pour réduire au maximum les risques de contagion sur le lieu de travail ou à l'occasion du travail par des mesures telles que des actions de prévention, des actions d'information et de formation ainsi que la mise en place de moyens adaptés, conformément aux instructions des pouvoirs publics.

Cette nouvelle évaluation est retranscrite dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP, en Annexe 5.1). Une cellule de crise COVID 19 (CCC) a également été créée, pour permettre aux équipes sur le terrain de travailler en toute sécurité. Elle associe les compétences terrain, techniques, ressources humaines, comptables, juridiques, et managériales (Annexe 5.4).

3. TRANSMISSION DU COVID-19

Le site du gouvernement précise : « A ce stade des connaissances médicales, la maladie se transmet par les gouttelettes (sécrétions projetées invisibles lors d'éternuements ou de toux). On considère donc qu'un contact étroit avec une personne malade est nécessaire pour transmettre la maladie : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre lors d'une toux, d'un éternuement ou une discussion en l'absence de mesures de protection.

Un des autres vecteurs privilégiés de la transmission du virus, est le contact des mains non lavées sur les points de contacts usuels telles que les portes d'entrée, interrupteurs etc. Le virus transite ensuite dans l'organisme humain par les vecteurs que sont le nez, la bouche et les yeux.

C'est pourquoi les gestes barrières, les mesures de distanciation sociale et le port des équipements de protection individuelle (EPI) sont indispensables pour se protéger soi-même et protéger autrui de la maladie ».

3.1. Gestes barrières

Les salariés JBS Propreté sont informés des gestes barrières à effectuer de manière obligatoire dans le cadre de leur activité professionnelle.

3.2. Règles de distanciation

Dans tous les cas et quelles que soient les circonstances, les salariés JBS Propreté sont formés et sensibilisés au respect et doivent faire respecter sur leur lieu de travail une distance minimale d'un mètre entre eux et toute autre personne, y compris un collègue, un client, leur employeur ou son représentant.

Cette règle de distanciation sera également à respecter en cas d'usage des transports en commun pour les déplacements du salarié. Un lavage des mains devra alors être réalisé obligatoirement à l'arrivée sur site. Les réunions sont limitées (maxi 10 personnes et au moins 4 m² d'espace par personne) et seuls des contacts brefs, nécessaires à la réalisation des tâches à réaliser, sont possibles, toujours en respectant la distance minimale d'un mètre précitée (voir Annexe 5.5).

3.3. Equipements de protection individuels (EPI)

Les équipements individuels de protection (EPI) sont adaptés en fonction des situations d'exposition identifiées lors de l'évaluation du risque.

Il s'agit pour les salariés JBS Propreté en hôtellerie en milieu normal (port obligatoire) :

- gants à usage unique,
- masques lavables ou des masques jetables en cas de toux,
- tenue de travail lavable
- flacon de gel hydroalcoolique (obligatoire sur chariot individuel)

Renforcé pour les milieux contaminés ou suspectés :
(et par mesure de précaution, pour la prestation exceptionnelle en recouche)

- visière de protection du visage
- charlotte
- surchaussures
- combinaisons jetables

Les consignes d'utilisation des EPI sont fournies à chacun des salariés lors de la formation interne, prodiguée par un Responsable de secteur, un Responsable d'exploitation ou la Direction JBS Propreté. Une attestation de formation et de remise de ces EPI selon l'affectation de chacun est signée par les salariés concernés.

JBS Propreté s'assure que chacun de ses salariés dispose des EPI nécessaires, de leur existence en nombre suffisant et de leur état tandis **que le salarié se doit d'avertir JBS Propreté suffisamment tôt** des besoins de renouvellement.

Ces dispositions engendrent des coûts supplémentaires non prévus aux contrats actuels.

Voir annexe 6.1 « Conditions tarifaires spécifiques hôtellerie »

3.4. En cas de contact avec d'autres personnes

- ☐ Lorsque les contacts sont brefs, les mesures « barrières », disponibles et actualisées sur le site https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus, notamment celles ayant trait au lavage très régulier des mains, permettent de préserver la santé des salariés.

- ☐ Lorsque les contacts sont prolongés et proches, il y a lieu de compléter les mesures « barrières » par le maintien d'une zone de distance d'un mètre entre le salarié et les usagers, par le nettoyage des surfaces avec un produit virucide de type NF EN 14 476, ainsi que par le lavage régulier et savonné des mains.

3.5. Comportement à adopter face au Covid-19

Les salariés ont connaissance des recommandations sanitaires émises par le gouvernement et par JBS Propreté et notamment le comportement individuel à adopter face au coronavirus. Il est non seulement garanti par la responsabilité de chacun mais aussi par la responsabilité accrue du référent et/ou du Gouvernant JBS Propreté sur site.

Un numéro de téléphone a été créé par le gouvernement pour toutes questions liées au COVID19 et pouvant éclaircir et rassurer les salariés il s'agit du :

N° 0 800 130 000

EN CAS DE CONTAMINATION OU DE SUSPICION DE CONTAMINATION (principaux symptômes : fièvre et signes respiratoires de type, toux ou essoufflement),
l'employeur **doit** :

- RENVOYER le salarié à son domicile pour qu'il appelle son médecin ;
- APPELER le 15 si les symptômes sont graves ;
- INFORMER les salariés qui ont été en contact étroit avec le salarié;
- INFORMER le client ;
- NETTOYER les espaces de travail du salarié concerné selon le protocole établi.

Il est recommandé à l'employeur d'associer si possible son **service de santé au travail** afin d'obtenir des recommandations au plus près de sa situation et de se rapprocher des **représentants du personnel**.

4. MESURES COMPLEMENTAIRES (ELIMINATION DU VIRUS)

MINISTÈRE DU TRAVAIL
Liberté
Égalité
Fraternité

FEMME DE CHAMBRE (HÔTELLERIE) : KIT DE LUTTE CONTRE LE COVID-19 !

Réaliser :

- **Aérez la chambre**
- **Nettoyez avec un soin particulier** les poignez de porte, interrupteurs, robinets, télécommande et tout accessoire susceptible d'avoir été en contact avec la main
- Evitez de secouer la literie ou les serviettes
- **Evitez tout contact du visage** avec la literie, les serviettes, ou tout objet qui aurait pu être en contact avec un client
- Mettez draps et serviettes usagées dans le panier à linge immédiatement et veillez au respect des distances entre linge propre et linge salle
- Limitez l'entreposage des chariots de linge souillé dans des locaux ouverts aux salariés ou équipez vous de chariots de linges verrouillés
- **Utilisez des gants de ménage usuels** ; pour le nettoyage des surfaces, utilisez des lingettes humides
- Entre chaque chambre, **lavage des mains gantées (gants de ménage) à l'eau et au savon**

Vérifier :

- **Assurez-vous de l'approvisionnement permanent des consommables** (gel hydro alcoolique, lingettes, savons, gants, sacs-poubelle…)
- **Dédiez un temps de relation avec un responsable** pour mentionner toutes les difficultés rencontrées par les salariés dans le respect des nouvelles procédures et la relation avec le client

Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site travail-emploi.gouv.fr pour leur actualisation. 3 Ministère du Travail - 7 avril 2020

Trois phases essentielles dans toute action :

Préparer :

- **Organisez les nouvelles modalités de travail intégrant les mesures de protection sanitaire** (ajustement des attributions de chambres, répartition des tâches, circulation, préparation du matériel…)
- **Informez les salariés des nouvelles modalités de travail et les clients des mesures à respecter** (affichage dans les chambres)
- **Informez le client des nouvelles procédures** mises en place et lui suggérer de participer à certains actes (mise des serviettes dans un contenant prévu à cet effet en chambre ou à l'extérieur ; ouverture de la fenêtre de chambre avant de la quitter…)
- **Préparez le chariot de ménage** en veillant à y mettre du gel hydro alcoolique et à ne rien oublier pour éviter de croiser un collègue ou un client en allant chercher un objet manquant
- **Attribuez dans la mesure du possible un chariot et des outils de travail personnels** ;
- **Préparez le plan de ménage en fonction de la configuration de l'établissement ou des étages :**
  - en évitant si possible le travail à deux ou en le limitant aux tâches qui le nécessitent en raison de leur pénibilité
  - en évitant que les salariés se croisent, organisez une marche en avant
  - en augmentant les temps attribués pour le nettoyage d'une chambre
  - en prévoyant les précautions à prendre pour la manipulation des draps potentiellement contaminés, notamment lors des recouches (ne pas secouer la literie…)
  - en prévoyant la conduite à tenir en présence de linge manifestement souillé (protection individuelle…)
- **Prévoyez des pauses en temps décalé** pour limiter le nombre de salariés dans le local de pause et échelonnez les temps de repas pour éviter les regroupements
- Vêtements professionnels (habillage/déshabillage) :
  - prévoyez dans les vestiaires une poubelle à pédale pour les déchets, du savon liquide, des lingettes, du gel hydro alcoolique
  - organisez la prise de service cadencée des salariés pour leur permettre de se changer individuellement dans le vestiaire, ou créez un vestiaire temporaire pour chaque salarié (chambre vacante…)
  - procédez au nettoyage des surfaces du vestiaire à l'arrivée de chaque salarié et à son départ

Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site travail-emploi.gouv.fr pour leur actualisation. 2 Ministère du Travail - 7 avril 2020

A ce jour, il existe trois protocoles. Le premier s'adresse à des locaux vides, le second à des locaux accueillant du public et le troisième à des locaux médicalisés avec des risques potentiels.

JBS Propreté pour son secteur hôtelier dépend du deuxième protocole.

PROTOCOLE 2 (P2) : Sites maintenus en activité AVEC présence humaine P2

Situation 1 :

Faible probabilité qu'un individu porteur du Covid-19 séjourne sur le site *(pas de contact étroit avec d'autres agents de service)*

		SURFACES	
		Humides	Sèches
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (EPI)	Gants jetables à usage unique	✓	✓
	Blouse ou combinaison à usage unique sur tenue de base	✗	✗
	Masque	✗	✗

Mode opératoire Situation 1 : SURFACES SÈCHES ET HUMIDES

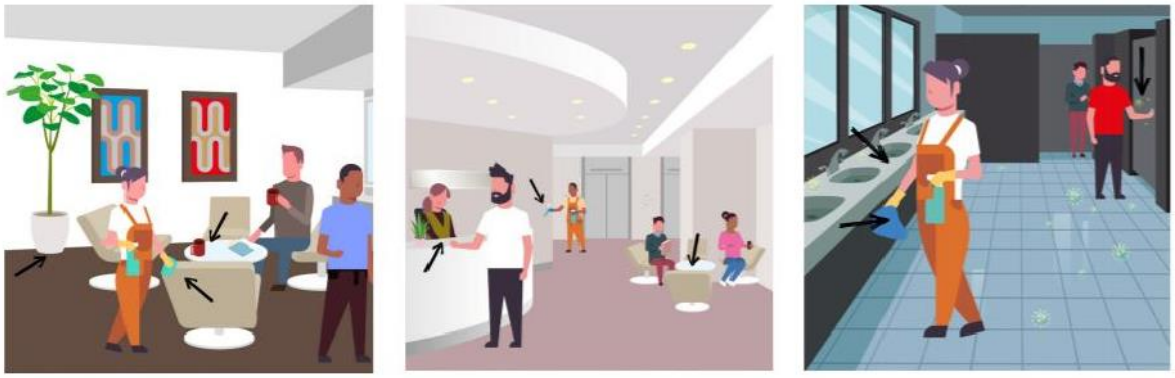

Utiliser un produit détergent ou détergent désinfectant à spectre virucide selon norme EN 14476 avec des supports d'essuyage jetables humidifiés ou réutilisables* de la solution (veiller à la compatibilité produit de nettoyage matériau).

Traiter l'ensemble les points de contact comme boutons d'ascenseur, interrupteurs, poignées de porte, plans de travail, mains courantes, les endroits où les salariés/usagers/visiteurs posent leurs mains (contamination croisée).

Eviter de contaminer une surface déjà décontaminée, **travailler du plus loin au plus près ou du haut vers le bas sans repasser sur la surface décontaminée**. Ne pas assécher les surfaces traitées après l'essuyage.

Les pièces humides (lavabos, douches, WC, ...) sont à faire en dernier.

(*) après un lavage en machine à 60°C durant 30 minutes au minimum et veiller à séparer le propre du sale et à porter les EPI.

P2 PROTOCOLE 2 (P2) : Sites maintenus en activité AVEC présence humaine

Situation 2 :

Forte probabilité / avéré qu'un ou plusieurs individus porteurs du Covid-19 séjournent sur le site (personne contaminée non présente, pas de contact étroit avec les salariés client, ou autres agents de service)

		SURFACES	
		Séches + Humides	
		De préférence, privilégier une intervention après 12 heures d'inoccupation des locaux	*Intervention moins de 12h00 après l'occupation des locaux*
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (EPI)	Gants jetables à usage unique	✓	✓
	Blouse ou combinaison à usage unique sur tenue de base	✓	✓
	Masque	✗	✓

Mode opératoire Situation 2 : SURFACES SÈCHES ET HUMIDES

Entretien en régie : Intervention en présence d'usagers pouvant se trouver à proximité du salarié (exemple : entretien des sanitaires)
→ À ÉVITER

Entretien des surfaces et des sols -> Privilégier une stratégie de lavage-désinfection humide :

Un nettoyage en une seule étape assurant à la fois la **détergence** et la **désinfection** avec un détergent désinfectant à spectre virucide selon norme EN 14476

NB : Protocole issu du support : « Quelles mesures l'employeur doit-il prendre pour protéger la santé de ses salariés face au virus ? ».

Retrait des EPI

Les EPI sont à jeter dans la poubelle identifiée pour les déchets souillés.
Procéder dans l'ordre à la réalisation des étapes suivantes :

1. Retirer la combinaison ou blouse
2. Retirer les gants (cf.p8)
3. Se laver les mains au savon
4. Procéder au retrait du masque (cf.p9)
5. Se laver les mains au savon après avoir jeté le masque

La zone de retrait des EPI aura été désinfectée et doit être à proximité d'un lavabo lui aussi désinfecté.
Si les gants sont remplacés durant l'intervention, il faut de nouveau se laver les mains au savon à chaque changement ou utiliser un gel hydroalcoolique.

Ces mesures complémentaires préconisées selon les connaissances actuelles du comportement du virus par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et comme indiqué ci-dessus, ne rentrent pas dans le cadre de notre contrat de prestations « pré-COVID ».

Pour autant**, il est indispensable de les appliquer dans le protocole de nettoyage des chambres d'hôtels car il en va de la responsabilité pénale du dirigeant de la société de propreté.**

Elles font l'objet d'un avenant au contrat décrit ci-dessous et signé par les parties.

Il appartient à chacun de nos clients de l'accepter ou de le refuser.

En cas de refus par l'hôtelier des prestations spécifiques ci-dessous (voir tarifs en annexe), les tâches s'y afférant incomberont au personnel de l'hôtel.

Dans ce dernier cas, la société JBS Propreté ne pourra pas délivrer d'attestations de bonnes pratiques ni rassurer par quels qu'affichages que ce soient les clients finaux.

Prestations spécifiques, à la charge de :	Hôtelier	JBS Propreté
Désinfection régulière des points de contacts des Parties Communes		
Nettoyage et désinfection du vestiaires du personnel JBS après chaque utilisation		
Traitement du linge sale en sortie de chambre		
Intervention sur recouche (exceptionnelle)		
Intervention sur départ à moins de 24h (en supplément du coût de la chambre), mise en place bombe OneShot		

Cochez la case

Date de mise en œuvre :

Pour le Client :	Pour le Prestataire :
Date :	Date :

5. ANNEXES SECURITE ET TECHNIQUE

5.1. DUERP

5.2. DUERP Covid-19

5.3. PLAN DE PREVENTION Covid-19

5.4. COMPOSITION ET COORDONNEES DU COMITE DE CELLULE DE CRISE (CCC)

5.5. ORGANISATION DU TRAVAIL SELON LES PRECONISATION DE L'ARS ET DU MINISTERE DU TRAVAIL

5.6. DOCUMENT DE REMISE INDIVIDUELLE DES EPI

5.7. DESCRIPTION DES PROCESS

6. ANNEXE FINANCIERE

6.1. Conditions tarifaires spécifiques hôtellerie

5.1. DUERP

PROCESSUS D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels)

Mise à jour le

Pour plus d'informations sur les résultats de chaque colonne reportez-vous aux documents de synthèse en section A

UT Sites hôtellerie

Nombre de sites observés : 1 Nombre de salariés dans l'UT : 32

Type(s) de risques ou situation(s) à risque	NE	NG	NRP	Mesures de prévention en place	Maîtrise des facteurs relevant du PDP	NM	NRR	Niveaux de priorité	Commentaires
Chutes de plain-pied	10	1	10	• Document attestant de la remise des EPI aux salariés (chaussures de sécurité) ou consignes sur le port de chaussures adpatées • Outils ou actions de sensibilisation des salariés à ce risque		100%	0	Ultérieurement	
Chimique	10	1	10	• L'analyse des *produits utilisés dans l'entreprise concernant les risques encourus pour la santé et la sécurité des travailleurs a-t-elle été réalisée il y a moins d'un an ? (code du travail Art R. 4412-5) *Téléchargez l'outil d'évaluation du risque chimique des produits et le guide d'accompagnement, sur la page ressources documentaires du dispositif S&ST. • Document attestant de la remise des EPI aux salariés (gants, vêtements, lunettes) • Outils ou actions de formation liés à l'utilisation des produits, les dangers, le stockage		100%	0	Ultérieurement	

Électrique	10	1	10	• Planification des vérifications périodiques des matériels et des rallonges électriques • Formation au poste de travail sur le risque d'électrique et/ou au chargement des matériels sur batteries • Outils ou actions de sensibilisation des salariés à ce risque		85%	2	À moyen terme	
Troubles musculo-squelettiques (TMS)	10	1	10	• Outils ou actions de formation à la prévention de TMS et/ou au CPS propreté.		83%	2	À moyen terme	

UT Agents de service + Chefs d'équipe oeuvrants

Nombre de sites observés : 1

Nombre de salariés dans l'UT : 4

Type(s) de risques ou situation(s) à risque	NE	NG	NRP	Mesures de prévention en place	Maîtrise des facteurs relevant du PDP	NM	NRR	Niveaux de priorité	Commentaires
Risques Psycho-sociaux (RPS)	10	1	10	• Intégration des dispositions concernant le harcèlement moral dans le règlement intérieur • Outils ou actions de sensibilisation et/ou de formation des salariés aux RPS	NC	80%	2	À moyen terme	

5.2. DUERP COVID-19

ANNEXE COVID-19 DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESIONNELS

Date de l'évaluation : 2020 **Evaluation réalisée par :**

Mesures de prévention à minima : toutes unités de travail concernées, toutes situations d'exposition

Unité de travail	Situation d'exposition	Niveau de risque	Mesures de prévention	Responsable des actions	Echéance	Suivi de la réalisation des actions
Hôtel	Intervention dans des zones à faible probabilité, pas de cas déclaré *(pas de contact étroit avec les salariés client, ou avec d'autres agents de service)*	1	• Sensibiliser au risque de contamination, aux consignes « gestes barrières »et aux mesures de réduction de la vie sociale • Gants jetables à usage unique • Masque • Formation au modes opératoire et aux protocoles (1) • **Lavage des mains systématique notamment après avoir ôté les gants (à défaut utilisation d'un gel hydroalcoolique)**	Responsable de secteur + Hiérarchie sur site	A la reprise de l'activité	Direction JBS
	Intervention moins de 24h00 après l'occupation des locaux, faible à forte probabilité ou de cas déclaré - surfaces humides et sèches **Ou** **Intervention en Régie** (surfaces humides et sèches) *(pas de contact étroit avec les salariés, client, usagers ou autres agents de service)*	25	• Sensibiliser au risque de contamination, aux consignes « gestes barrières »et aux mesures de réduction de la vie sociale • **Utilisation d'une bombe de désinfection type « Oneshot » (coût supplémentaire)** • Gants jetables à usage unique • Blouse à usage unique sur tenue de base, charlotte et surchaussure • Masque • Visière • Formation au modes opératoire et aux protocoles (1) • **Lavage des mains systématique notamment après avoir ôté les gants (à défaut utilisation d'un gel hydroalcoolique)**	Responsable de secteur + Hiérarchie sur site	A la reprise de l'activité	Direction JBS
	Intervention **24h00 après l'inoccupation des locaux** dans des zones à forte probabilité ou de cas déclaré – surfaces sèches et humides *(pas de contact étroit avec les salariés client, usagers ou autres agents de service)*	5	• **Intervenir après plusieurs d'inoccupation des locaux (idéal 12 heures)** • Sensibiliser au risque de contamination, aux consignes « gestes barrières »et aux mesures de réduction de la vie sociale • Gants jetables à usage unique • Blouse à usage unique sur tenue de base, charlotte et surchaussure • Masque • Formation au modes opératoire et aux protocoles (1) • **Lavage des mains systématique notamment après avoir ôté les gants (à défaut utilisation d'un gel hydroalcoolique)**	Responsable de secteur + Hiérarchie sur site	A la reprise de l'activité	Direction JBS
	Intervention dans des zones avec contacts étroits des personnes porteuses ou pas *(moins d'un mètre)*	25	• Pas d'intervention	Responsable de secteur + Hiérarchie sur site	A la reprise de l'activité	Direction JBS

Mode opératoire voir la circulaire technique n°2020-03-T10 – 1 04/2020 https://www.monde-proprete.com/special-coronavirus

(1) port et retrait des gants, masque, lavage des mains

5.3. PLAN DE PREVENTION COVID-19

ANNEXE DU PLAN DE PREVENTION page 1

Nom du client : ..... Date de la mise à jour du plan de prévention : 20 avril 2020

Adresse du site :

.....

Evaluation réalisée par		
Nom représentant client	Nom représentant EE entreprise Extérieure	Nom représentant ST sous-traitance
Référent covid-19 client	Référent covid-19 EE entreprise Extérieure	Référent covid-19 ST sous-traitance
Tel d'urgence : Mail :	Tel d'urgence : Mail :	Tel d'urgence : Mail :

Modalités d'accès				**Consignation d'une zone en cas de contamination**	
Au site	**Aux vestiaires**	**Aux sanitaires**	**Cheminement à suivre éventuellement pour la prise de poste**	**Qui**	**Comment**
				Déconsignation d'une zone en cas de contamination	
				Qui	**Comment**

Analyser les risques liés à la coactivité et mesures de prévention à mettre en place

Facteurs de risques	Mesures de prévention à la charge	du Client	de l'EE	ST	Commentaires
Risque d'exposition au Coronavirus - Covid19					
☒ Intervention dans des zones à faible probabilité, pas de cas déclaré *(pas de contact étroit avec les salariés client, ou avec d'autres agents de service)*	☒ Sensibilisation aux consignes sur le non usage des distributeurs de boissons et la prise de pause et de repas	☒	☒	☐	
☐ Intervention dans des zones à forte probabilité ou de cas déclaré *(personne contaminée non présente, pas de contact étroit avec les salariés client, ou autres agents de service)*	☒ Sensibiliser au risque de contamination, aux consignes « gestes barrières » et aux mesures de réduction de la vie sociale (pas de contact étroit)	☐	☒	☐	
☒ Intervention en régie *(pas de contact étroit avec les salariés client, usagers, ou autres agents de service)*	☐ Intervention après 24 heures d'inoccupation des locaux	☐	☐	☐	
☐ Intervention dans des zones avec contacts étroits des personnes porteuses ou pas *(moins d'un mètre)*	☒ Gants jetables à usage unique	☐	☒	☐	
☐ Autres	☐ Combinaison ou blouse à usage unique	☐	☐	☐	
	☒ Masque, visière protèges visage	☐	☒	☐	
	☐ Pas d'intervention	☐	☐	☐	
	☐ Autres actions :.....	☐	☐	☐	

Avis des membres représentants le CSE sur les mesures de prévention à prendre			**CLIENT – Entreprise Utilisatrice**	**Entreprise de Propreté – Entreprise Extérieure**	
CLIENT – Entreprise Utilisatrice	**Entreprise de Propreté – Entreprise Extérieure (EE)**	**Sous-traitant (ST)**	Nom Visa Cachet	Nom Visa Cachet	

5.4. COMPOSITION ET COORDONNEES DU COMITE DE CELLULE DE CRISE (CCC), secteur Hôtelier JBS Propreté

Benjamin BAHU	Dirigeant	06 82 95 84 88
Jean-Maxime BRODIN	Dirigeant	07 71 77 36 00
Christina DELAFOSSE	Responsable d'exploitation	07 71 14 67 96
Gaëlle JAN	Responsable Ressources Humaines	02 33 49 64 80
Mélisa DELAFOSSE	Comptabilité	02 33 49 64 80

5.5. PRECONISATIONS DE L'ARS ET DU MINISTERE DU TRAVAIL EN L'ETAT ACTUEL DES CONNAISSANCES

AFIN DE RASSURER LA CLIENTELE DES HOTELS FRANÇAIS, il est préconisé d'informer le client des nouvelles procédures liées au COVID 19 et lui suggérer de participer à certains actes (dépôt de linge sale, rassemblement de ses déchets, ouverture des fenêtres, etc).

ORGANISATION DU TRAVAIL : Se référer aux « Protocoles hôtellerie » ci-joints

En complément :

1. Il est précisé que le référent JBS Propreté sur site arrive ½ heure avant l'arrivée du premier salarié de l'équipe de nettoyage pour préparer les fiches de travail.
2. Chaque femme de chambre de l'équipe arrive en décaler toutes les 15 minutes. Elle prend sa fiche de travail et se change SEULE dans le local prévu à cet effet, prend le matériel individuel qui lui est attribué.
3. Chaque salarié se rend seul sur son lieu d'attribution de travail et clairement notifié sur sa fiche de travail.
4. Prévoir les pauses du personnel en temps décalé pour limiter le nombre de salariés et pour éviter les regroupements (voir tableau des heures d'arrivée et des pauses)
5. Chaque collaborateur doit revêtir sa tenue de travail uniquement pour le temps des prestations de nettoyage. (Des espaces de change sont à prévoir, si pas de vestiaire)
6. Se désinfecter les mains avant toute entrée en chambre après avoir désinfecté la poignée de la chambre. Renouveler la désinfection des mains, entre le nettoyage de la salle de bain et de la chambre ainsi qu'avant de manipuler le linge propre. Une fois le nettoyage terminé la sortie de la chambre doit être définitive et entraine la désinfection intérieur et extérieur de la poignée.
7. Le temps par chambre sera augmenté afin d'effectuer la désinfection en plus de la prestation de nettoyage habituelle (Cf consigne du Ministère du Travail dans la fiche métier hôtellerie v07052020)

5.6 DOCUMENT DE REMISE INDIVIDUELLE DES EPI

PREVENTION COVID-19

Attestation de dotation

d'équipement de protection

Je soussigné (e), ……, certifie avoir reçu de **JBS Propreté, 57 rue de la liberté 14730 GIBERVILLE** en date du ……
les protections individuelles ci-dessous énumérées :

- ……. Masque(s) anti-projection en tissu lavable à 60° et réutilisable
- ……. Visière de protection réutilisable
- …….
- …….
- …….

Ces équipements me seront échangés sur demande et sur présentation des équipements usagés.

Signature de la personne ayant remis les équipements	Signature de la personne ayant reçu les équipements

5.7 DESCRIPTION DES PROCESS

PREPARATION

1 - SE CHANGER : Être seul dans le vestiaire

2 - DESINFECTER : les points de contact en entrant et en sortant du vestiaire

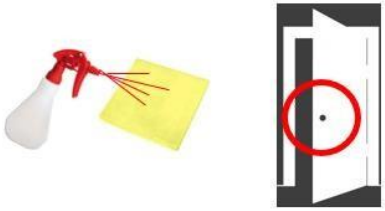

3 - DESINFECTER LE MATERIEL

DANS LA JOURNEE

- Mettre le chariot au plus près de la porte et éviter les déplacements inutiles

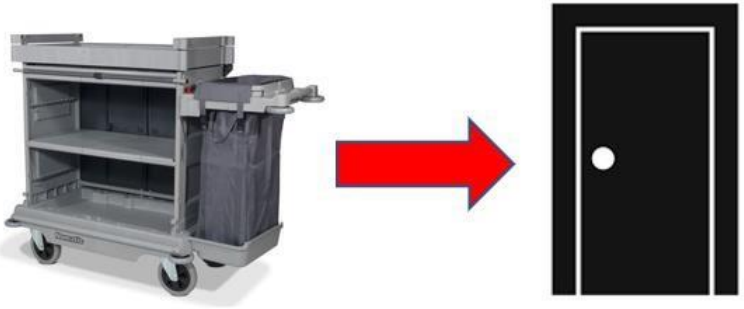

- Eviter de croiser des personnes dans les couloirs

PREPARATION DU TRAVAIL

Préparer les feuilles de travail avant l'arrivée des équipes.

L'équipe doit arriver en décalé (toutes les 15 min)

Une femme de chambre par étage si possible.

Recevoir une seule personne à la fois dans le bureau et garder une distance d'1 mètre.

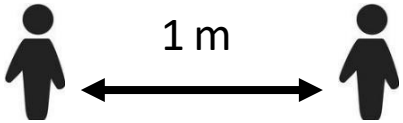

Attribuer le matériel de façon personnelle, utiliser le modèle de tableau d'affectation (seau, chariot et aspirateur).
Désinfecter le matériel en fin de journée.

ATTRIBUTION INDIVIDUELLE DU MATERIEL

NOM	PRENOM	N° CHARIOT	N°ASPIRATEUR	N° SEAU

Protocoles hôtellerie adaptés à la situation sanitaire liée au COVID-19

PHASE 1

Se préparer, se protéger
Arrivée en décalé de 15 minutes au moins entre chaque salarié JBS
Se changer dans le vestiaire, seul
Mettre ses EPI (tenue de travail, masque et gants)
Nettoyer et désinfecter le vestiaire avant d'en sortir

PHASE 2

Préparer son matériel et ses produits
Récupérer les consignes de travail avec les feuilles de chambre et son flacon individuel de gel hydroalcoolique (étiquette à votre nom)
Préparer son matériel (chariot, aspirateur, balai de lavage, …) et le désinfecter
Préparer son chariot de manière à ne pas revenir dans la lingerie (si possible)

PHASE 3

Dépouiller la chambre (24h après départ)
Se rendre sur la 1ère chambre
Se laver les mains gantées avec du gel hydroalcoolique
Désinfecter la poignée de la chambre avant d'entrée a) Ouvrir les fenêtres si cela n'a pas été fait par le client final. b) Récupérer les sacs (déchets et linge) déjà remplis par le client final. c) Défaire les lits des chambres (en évitant de secouer les draps) d) Trier le linge par catégorie (selon les consignes de l'hôtel), remplir les sacs de linge sale, en prenant soin de les garder à distance du linge propre. e) Jeter les produits d'accueil utilisés ou entamer et mettre en « quarantaine » (10 jours) les produits non utilisés f) Evacuer les sacs de déchets dans les conteneurs prévus à cet effet. g) Evacuer le linge sale selon le process mis en place par l'hôtel

PHASE 4

Nettoyer la chambre

- Avant d'entamer le protocole de nettoyage de la chambre, un lavage des mains gantées est nécessaire (savon ou gel hydroalcoolique)
- Puis, application du protocole de mise à blanc de la chambre (ci-après)

PHASE 5

Fin de prestation de la chambre

- Contrôler son travail dans la chambre
- Toute sortie est définitive
- Une fois la porte fermée, désinfecter la poignée
- Les chiffons micro fibre et les franges doivent être changés à chaque chambre et isolés dans un sac poubelle transparent pour être lavés sur place ensuite, à 60°

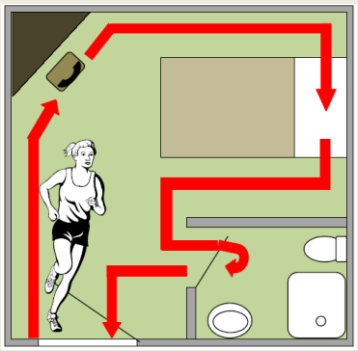

1ère entrée

- Aérer
- Dépouiller
- Evacuer le sale

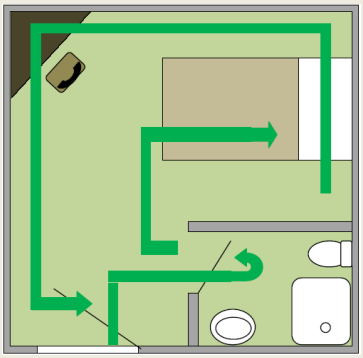

2ème entrée

- Appliquer les produits
- Faire le lit
- Nettoyer et désinfecter les surfaces

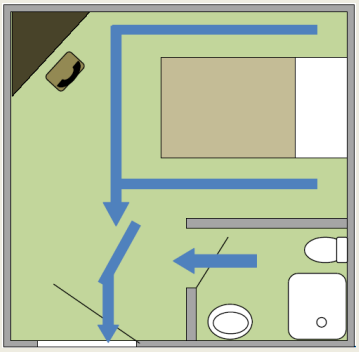

3ème entrée

- Nettoyer et désinfecter le sol
- Fermer la fenêtre
- S'autocontrôler
- Eteindre les lumières

Nettoyage des chambres en mise à blanc et en recouche

Nettoyage d'une chambre en mise à blanc

		Q	H	M	Procédure de travail
1		X			Aération de la chambre
2		X			Retrait du linge, draps et taies
3		X			Vidage et nettoyage (+ désinfection) de la corbeille
4		X			Enlèvement des traces de doigts sur les surfaces vitrées Et sur les miroirs (+ désinfection)
5		X			Dépoussiérage de la télévision et désinfection de la télécommande
6		X			Dépoussiérage (+ désinfection) du mobilier, structure et tête de lit, lampes et appliques
7		X			Nettoyage et réassort du plateau de courtoisie (+ désinfection) *(détartrage de la bouilloire si nécessaire)*
8			X		Dépoussiérage des plinthes
9			X		Dépoussiérage des dessus de meubles (+ désinfection)
10		X			Redresser le lit en changeant les draps, les taies
11			X		Enlèvement des traces sur la porte d'entrée (+ désinfection)
12		X			Aspiration du sol en moquette (avec filtration HEPA) Balayage humide puis lavage (+ désinfection) des sols durs
13		X			Vaporisation d'un parfum de surface
14		X			Auto contrôle du nettoyage

Nettoyage d'une salle de bain en mise à blanc

		Q	H	M	Procédure de travail
1					Lavage des mains gantées avec savon ou solution hydroalcoolique
2		X			Vidage et nettoyage (+ désinfection) de la poubelle
3		X			Nettoyage, désinfection et détartrage des toilettes
4		X			Nettoyage (+ désinfection) du support papier hygiénique et remplacement du rouleau
5		X			Nettoyage et désinfection du lavabo, de la robinetterie, de la bonde, de la douche/baignoire et de la douchette
6		X			Détartrage (+ désinfection) du pare-douche
7		X			Nettoyage du miroir (+ désinfection)
8			X		Nettoyage et désinfection de la faïence
9		X			Mise en place des draps de bains
10	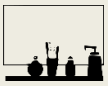	X			Mise en place des produits de courtoisie
11		X			Aspiration, lavage désinfection du sol (avec filtration HEPA)
12		X			Auto contrôle du nettoyage

Cas exceptionnel de la recouche

Nettoyage d'une chambre en recouche : sur demande exceptionnelle					
		Q	H	M	Procédure de travail
0					Mise en place d'une bombe OneShot (voir procédure spécifique) Equipement : EPI adaptés et complémentaires : - Visière et blouse à usage unique - Charlotte et surchaussure
1		X			Aération de la chambre
2		X			Redresser le lit en changeant les draps selon le rythme imposé par l'hôtel + mettre au sale les draps de bain
3		X			Vidage de la corbeille (+ désinfection)
4		X			Dépoussiérage du mobilier (+ désinfection)
5		X			Réassort des produits de courtoisie (+ désinfection)
6		X			Balayage humide puis lavage (+ désinfection) des sols durs (aucune aspiration)
7		X			Vaporisation d'un parfum de surface
8		X			Auto contrôle du nettoyage

Pas d'aspiration des sols moquette en recouche

Cas exceptionnel de la recouche

Nettoyage d'une salle de bain en recouche : sur demande exceptionnelle					
		Q	H	M	Procédure de travail
0					Mise en place d'une bombe OneShot (voir procédure spécifique) Equipement : EPI adaptés et complémentaires : - Visière et blouse à usage unique - Charlotte et surchaussure
1					Lavage des mains gantées avec savon ou solution hydroalcoolique
2		X			Vidage et nettoyage (+ désinfection) de la poubelle
3		X			Nettoyage et désinfection des toilettes
4		X			Nettoyage (+ désinfection) du support papier hygiénique et remplacement du rouleau si nécessaire
5		X			Nettoyage et désinfection du lavabo, de la robinetterie, de la douche ou de la baignoire et de la douchette
6		X			Nettoyage du miroir (+ désinfection)
7		X			Mise en place des draps de bains
8		X			Balayage humide, lavage et désinfection du sol
9		X			Auto contrôle du nettoyage

Produits spécifiques

Utilisation des produits d'entretien de la gamme habituelle et d'un désinfectant virucide NF EN 14 476 :

ou équivalent avec norme NF EN 14 476

Bleu	Jaune
Nettoyage des surfaces en général, mobilier, bureau	Désinfection des surfaces

Rouge	Vert
Nettoyage et désinfection des toilettes, urinoirs	Nettoyage des cuisines

Les interdictions et recommandations	
	Les éponges sont interdites
	J'évite tout contact du visage avec la literie, les serviettes, ou tout objet qui aurait pu être en contact avec un client
	Ne pas prendre sa pause avec les collègues, respecter le tableau des temps de pause en fonction de votre heure d'arrivée (3 heures après le démarrage)
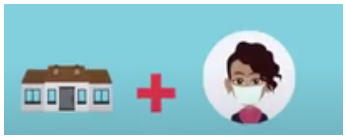	Si je suis malade, je reste chez moi
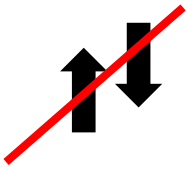	Evitez de se croiser dans les couloirs

PROCEDURE DE NETTOYAGE ET DESINFECTION DES POINTS DE CONTACT

JBS Propreté

CHAMBRE

Poignées de portes, de fenêtres, de mobiliers
Interrupteurs
Télécommande
Téléphone
Machines à café, bouilloires
Mini-bar
Fauteuils
Chaise bureau
Poubelle
Lampes

SALLE DE BAIN

Robinetterie de la salle de bain
Bouton de la chasse d'eau et abattant toilette
Distributeur de papier toilette
Distributeur de savon
Poubelle

PROCEDURE DE NETTOYAGE ET DESINFECTION DES POINTS DE CONTACT

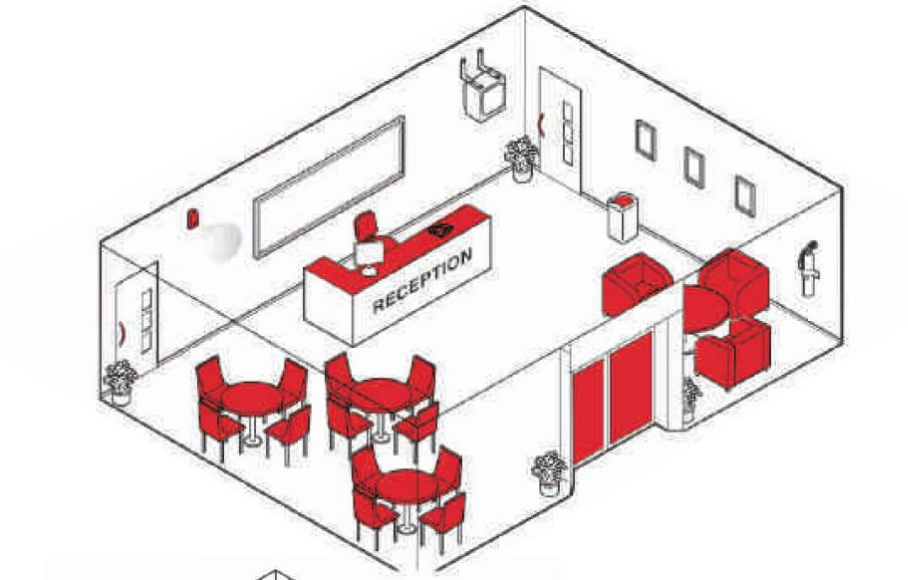

PARTIES COMMUNES

Poignées de portes, de fenêtres, de mobiliers
Interrupteurs
Boutons d'appel des ascenseurs
Comptoir de réception, sonnette
Rampes
Téléphones
Fauteuils
Tables
Distributeurs de gel hydro alcoolique
Fontaines à eau

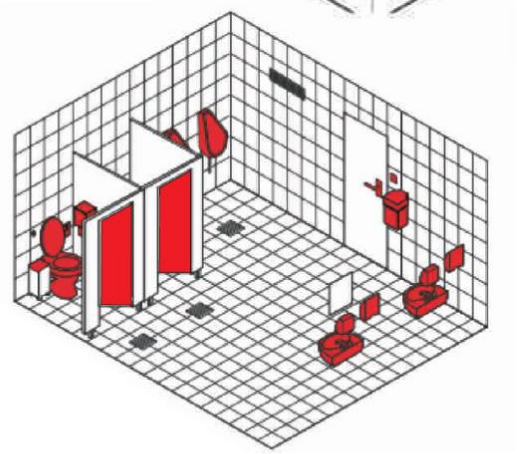

WC COMMUN

Robinetterie WC Commun
Bouton de la chasse d'eau WC commun
Abattant WC commun
Distributeur de savon WC commun
Distributeur de papier WC commun
Table à langer
Poubelle